

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 24 AOUT 2020

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pierre MONTAGNON, 1^{er} adjoint. Mme COULON est désignée en qualité de secrétaire de séance, à l'unanimité. Après approbation, à l'unanimité, du compte rendu du Conseil Municipal du 06 juillet 2020, l'ordre du jour est examiné.

● **Acquisition d'un bien par voie de préemption**

Le Conseil Municipal a décidé, **à l'unanimité**, d'approuver l'acquisition par voie de préemption de l'immeuble cadastré BK 642, sis 4 rue de l'horloge, pour un montant de 70 000 €, la commission de 4 500 € étant déclarée être à la charge du vendeur ayant fait l'objet de la déclaration d'intention d'aliéner.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget supplémentaire 2020 de la commune de Gerzat.

● **Exercice du droit de préemption – Délégation du Conseil Municipal au Maire**

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, a autorisé Monsieur le Maire à exercer en son nom un certain nombre de délégations supplémentaires. Cette délibération complète celle prise le 10 juin 2020.